



Commune de SAINT-THIERRY

Flash Info



Bulletin d'information de la Commune de Saint-Thierry

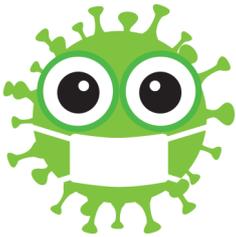
N° 38 octobre 2020



Comme vous l'avez certainement appris, Philippe, notre agent communal, nous a brusquement quittés. Au-delà de ses compétences professionnelles, Philippe était fort impliqué dans la vie de la commune (pompier, comité des fêtes, artificier...).

Sa disparition laisse un vide important dans la commune. Son sourire, sa bonne humeur, sa gentillesse et sa disponibilité nous manquent déjà...

Info Covid.



Suite aux récentes annonces gouvernementales pour faire face à l'épidémie du Covid-19, nous souhaitons vous faire part des dernières mesures prises :

Le préfet recommande vivement à l'ensemble de la population de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes manifestations festives et/ou dansantes.

Les visites dans les Ehpad sont limitées à 1 visite de 2 personnes par résident et par jour.

Dans les brocantes et autres marchés se tenant en extérieur sur le domaine public ou privé, accessible au public, la distance entre chaque exposant est portée à 4 mètres.

Ressources humaines.



Suite au départ trop tôt de notre regretté Philippe nous avons recruté un nouvel employé communal.

D'autre part, nous avons aussi recruté une nouvelle secrétaire de mairie suite à la démission de Mme Nisse.

Rénovation de l'église Saint-Hilaire.

L'église de notre village est au cœur d'un projet de restauration. Pour cela, nous avons décidé de faire un diagnostic complet de l'édifice auprès de professionnels du bâtiment. Ce diagnostic a pour but de mettre en avant les travaux à faire de façon urgente et aussi de planifier sur plusieurs années les travaux qui seront nécessaires. C'est un préalable important dans le projet de restauration de notre église. En parallèle, cette étape nous permettra de capter diverses subventions et la mise en place d'une souscription sous l'égide de la fondation du patrimoine.

Notre objectif est de redonner sa fonction première avec des offices tout en étant au cœur de la vie théodoricienne.

Conseil Municipal des jeunes



En conformité avec notre programme, certains élus se sont rapprochés de l'école primaire du Massif et du collège du Mont d'Hor afin de mettre en place le conseil des jeunes théodoriciens. C'est ainsi qu'ont été expliqués aux jeunes élèves de notre village tous les enjeux de la mise en place de ce dispositif afin de porter leur parole et contribuer à construire l'avenir de St Thierry.

6 sièges seront proposés aux élèves de l'écoles (CM1 et CM2) et 9 pour les collégiens.

Déclaration de travaux.



Nous vous rappelons que lors de travaux effectués en extérieur de votre habitation (fenêtres, aspect extérieur, mur, clôture, etc ...), vous avez l'obligation de faire une déclaration.

Pour vous mettre en conformité avec le code l'urbanisme, il vous appartient de vous rapprocher de la Mairie.